RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments
Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- **Localisation du ou des bâtiments**

Type de bâtiment : ☐ **appartement**
☑ **maison individuelle**

Nature du gaz distribué : ☑ **GN** ☐ **GPL** ☐ **Air propané ou butané**

Distributeur de gaz : **GrDF**

Installation alimentée en gaz : ☑ **OUI** ☐ **NON**

Rapport n° : **28705 02.12.22 GAZ**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Adresse : **16 rue Casimir Beugnet**
62880 VENDIN-LE-VIEIL
Réf. Cadastrale : **NC**
Date du Permis de construire : **Antérieur au 1 juillet 1997**

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

- **Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :**

AVOVENTES

- **Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Cabinet d'avocats**
Nom / Prénom **AVRIL**
Adresse : **7 Rue de la Part-Dieu**
69003 LYON

- **Titulaire du contrat de fourniture de gaz :**

AVOVENTES

☐ Numéro de point de livraison gaz
Ou ☐ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres
Ou ☑ A défaut le numéro de compteur
Numéro : 03 19 B1 311857 86

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- **Identité de l'opérateur de diagnostic**

Nom / Prénom : AVOVENTES
Raison sociale et nom de l'entreprise : **AMIANTE DIAGNOSTIC SARL**
Adresse : **80 bis Boulevard Gabriel Péri**
62210 AVION
N° Siret : **44887088100027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
N° de police : **62097867** date de validité: **30/06/2023**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **CESI Certification, Tour PB5**
1 avenue du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE le **25/09/2022**
N° de certification : **ODI-00441**
Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : **NF P45-500 Janvier 2013**

Amiante Diagnostic
80 bis Boulevard Gabriel Péri
62210 AVION
RCS ARRAS 44887088100027

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR(4)		Observations					
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)			Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Théorique	Mesuré	CENR ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation						
Chauffage	Raccordé	71,71					
LAmborghini	32,00						Appareil en dysfonctionnement
EMME 385-VIF	Cave - Mur A						

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Appareil de cuisson	Non raccordé	
SCHOLTES		
Non identifiable	Cuisine - Mur D	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1(4), A2 (5), DGI (6)ou 32c(7)	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
		Risques Encourus		
29b	A2	Le conduit de raccordement présente une réduction de section	Cave	Intervention avant remise en service par une personne compétente (installateur ou SAV).
		Risque d'intoxication à cause de l'absence totale ou partielle d'évacuation des produits de combustion		
19.7	A2	Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturé	Cuisine	Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
		Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion		
D1	A2	La flamme d'au moins un brûleur de l'appareil de cuisson s'éteint lors du passage du débit maxi au débit mini : - Faire vérifier le réglage du ou des brûleurs concernés au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)	Cuisine	Intervention avant remise en service par une personne compétente (installateur ou SAV).
		Fuite de gaz consécutive à une extinction accidentelle ou défaut d'allumage d'un brûleur		

Etat de l'installation intérieure de GAZ

Amiante Diagnostic
80 bis Boulevard Gabriel Péri
62210 AVION
RCS ARRAS 44887088100027

8a2	A1	Au moins un robinet de commande d'appareil n'est pas accessible	Cuisine	
L'absence de robinet ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.				

20.3	A1	Le dispositif de la sortie d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturé	Cuisine	
Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise évacuation des produits de combustion				

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

☑ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.

☑ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Faire vérifier le conduit de fumée par une entreprise qualifiée de fumisterie.

Le contrôle du débit de gaz des appareils raccordés ne peux être réalisé car les informations necessaires sont manquantes.

☐ L'installation ne comporte aucune anomalie.

☑ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

☑ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

Amiante Diagnostic
80 bis Boulevard Gabriel Péri
62210 AVION
RCS ARRAS 44887088100027

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

Ou ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation

☐ Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :

- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)

☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur

☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

AMIANTE DIAGNOSTIC
80, Boulevard Gabriel Péri
62210 AVION
RCS ARRAS 44887088100027

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **01/12/2022**
Fait à **AVION** le **02/12/2022**
Rapport n° : AVOVENTES **28705 02.12.22 GAZ**
Date de fin de validité : **01/12/2025**
Nom / Prénom du responsable : AVOVENTES AVOVENTES
Nom / Prénom de l'opérateur : AVOVENTES AVOVENTES

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

cesi CERTIFICATION

Tour PB5
1 av. du Général De Gaulle
92074 PARIS LA DEFENSE

CERTIFICAT
N° ODI-00441
Version 03

AVOVENTES

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

Domaine(s) Technique(s)	Validité du Certificat
DPE Individuel	Du 07/03/2022 au 04/09/2022
Termites métropole	Du 07/03/2022 au 10/10/2023
Amiante sans mention	Du 28/03/2022 au 01/07/2022
Amiante avec mention	Du 28/03/2022 au 01/07/2022
Electricité	Du 28/03/2022 au 26/08/2023
Gaz	Du 28/03/2022 au 24/09/2022

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

- Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant des diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Etat de l'installation intérieure de GAZ

Amiante Diagnostic
80 bis Boulevard Gabriel Péri
62210 AVION
RCS ARRAS 44887088100027